

tains ont soutenu que ce qui importait, c'était de savoir si nous voulions que le gouvernement signe un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cependant, la loi visant à mettre en oeuvre cet accord comporte d'innombrables ramifications. Sauf erreur, il vise à modifier 27 lois actuelles. Je suppose qu'il n'appartient ni à moi ni à aucun autre sénateur de commenter le débat qui vient à peine de débiter à la Chambre des communes, mais j'ai constaté qu'il présentait déjà un caractère de plus en plus sectaire. Comme nous le savons tous, un parti à cet endroit s'oppose en principe à toute entente de libre-échange avec les États-Unis. Un autre s'est engagé à y mettre fin s'il accédait au pouvoir. Des retards imputables notamment à diverses manoeuvres parlementaires et à des discussions de procédure menacent d'entraver cet examen. Qui sait quand les partis examineront le fond du projet de loi et comment ils l'aborderont, si jamais ils l'abordent?

J'estime donc, honorables sénateurs, que le Sénat pourrait et devrait examiner le fond de ce projet de loi visant le libre-échange, qu'il devrait le faire maintenant à l'occasion d'une étude préalable et rendre un service utile tant au Parlement qu'au Canada.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai écouté avec intérêt l'historique que le sénateur Murray vient de faire des négociations devant aboutir au libre-échange, des activités du Sénat, des commentaires de la Chambre des communes et de l'absence de commentaires du ministre du Commerce extérieur à l'égard du Sénat. Je pense qu'il a soulevé un point important qui, dans une certaine mesure, requiert de ma part un commentaire. J'aimerais proposer l'ajournement du débat, quitte à revenir à cette affaire à la première occasion.

Le sénateur Murray: Il n'a pas dit non!

(Sur la motion du sénateur MacEachen, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance reprend à 18 heures

PROJET DE LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

AJOURNEMENT DE L'ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER

Conformément à l'ordre adopté par le Sénat le jeudi 26 mai 1988, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier, sous la présidence de l'honorable sénateur Molgat, pour étudier le projet de loi C-77, visant à autoriser à titre temporaire des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale et à modifier d'autres lois en conséquence.

Le président: Honorables sénateurs, le Sénat formé en comité plénier, étudie maintenant le projet de loi C-77, visant à autoriser à titre temporaire des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale et à modifier d'autres lois en conséquence.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je voudrais demander le consentement unanime afin d'inviter l'honorable

[Le sénateur Murray.]

Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale et MM. Snarr et Molot, ses conseillers, à participer à nos délibérations.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, avant que nous ne demandions au ministre d'entrer, je voudrais faire une proposition concernant une méthode que nous avons utilisée dans le passé et qui pourrait nous permettre de faciliter le travail du comité plénier au sujet de ce projet de loi.

Pourrait-on demander à nos whips de créer un comité de direction qui pourrait accomplir une partie du travail nécessaire, afin de planifier les réunions? Ainsi, avons-nous besoin d'entendre d'autres témoins? Si cela convient aux honorables sénateurs, nous pourrions avoir un comité moins important que dans le cas des audiences sur l'Accord du lac Meech. En l'occurrence, une proportion de cinq et trois pourrait convenir.

Le sénateur Phillips: Puis-je demander au chef de l'opposition s'il s'attend à ce que le comité plénier poursuive ses travaux pendant quelque temps ou s'il croit que l'on va s'en tenir à une séance?

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je n'ai aucun moyen de le savoir. Je n'ai pas l'intention de tenir de longues audiences. Cependant, je pense qu'il pourrait être utile de laisser un comité de direction le soin de décider d'une part, si oui ou non il faut entendre d'autres témoins et planifier d'autre part, le travail du comité. Cela s'est révélé utile dans le cas de l'Accord du lac Meech, et ce pourrait à nouveau être le cas en l'occurrence.

Le sénateur Hicks: Honorables sénateurs, je pourrais peut-être ajouter quelque chose d'utile pour ce qui est de prendre une décision relativement à la proposition du chef de l'opposition au Sénat.

Dans l'hypothèse où le projet de loi aurait pu être renvoyé au comité spécial de la défense nationale, comme ce fut le cas pour le projet de loi C-76, les dirigeants nationaux de la Société de la Croix-Rouge m'ont écrit pour m'adresser un mémoire. Je n'ai pas su comment leur répondre. Je me propose maintenant de leur écrire pour leur dire que c'est le comité plénier du Sénat qui examinera le projet de loi et que j'ai transmis leur correspondance au président du comité. Il se peut très bien que nous ayons à nous dispenser d'entendre ces personnes qui, je crois, sont très désireuses de se présenter devant le comité.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, cette vision des activités de notre comité diffère légèrement de celle que je croyais que le Sénat comptait avoir quand j'en ai discuté avec mon homologue. Je croyais que le comité se contenterait d'entendre le ministre comme témoin et que nous n'y verrions pas défiler toute une série de témoins. C'est peut-être encore bien le cas, et il serait peut-être nécessaire de former un comité restreint pour entendre les représentants de la Croix-Rouge et d'autres témoins. À cette fin, je ne m'opposerais pas à ce que les whips et le président se réunissent pour discuter de la formation d'un sous-comité ou d'un comité de direction ou de quelque comité que ce soit.

Je puis dire pour le moment que je ne prévoyais pas qu'une série de témoins défileraient devant le comité plénier au sujet de ce projet de loi.

Le sénateur MacEachen: Je ne prévoyais pas un tel défilé de témoins non plus. Nous pourrions en entendre un certain